

**Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 11 juin 2007 à 20h30**

Présents : MM. BLOND, BUISSON, MAZEAU, FAURE, PATAUD, GARREAU, CHALARD, LAGARDE LUCHON, LE PECULIER, Mme BOUGOUIN

Excusés : MM.

Absents : MM. BRUN, RIFFAUD, Mme LAMONERIE

Procuration : Néant

Secrétaire : M. MAZEAU

1-Achat maison GAUTHIER

En présence de M. et Mme ESCALMEL, boulangers, il est évoqué l'achat de la maison GAUTHIER, Ave du Dr Descubes. L'actuel propriétaire, M. GAUTHIER, a mis en vente la maison. M. et Mme ESCALMEL lui ont fait une proposition, qu'il a refusé, celle-ci étant inférieure à son estimation. M. GAUTHIER s'est donc engagé avec un autre acquéreur et ne souhaite pas à ce jour, revenir sur sa décision. M. VOISIN, futur acquéreur, souhaite aménager des logements sociaux sans apparemment se rendre compte des incidences du bail commercial détenu par M. et Mme ESCALMEL (selon leur avis. Ces derniers, estimant qu'ils n'ont pas eu leur chance dans cette transaction, sont soucieux du devenir de leur boulangerie dans ce bâtiment.

M. Le Maire explique que la Commune pourrait préempter sur la vente. Cependant, exercer le droit de préemption veut dire justifier d'un projet. La construction d'une nouvelle boulangerie, à côté, suggérée par les boulangers, doit avoir l'accord des ABF. M. BLOND les encourage à solliciter l'avis de l'architecte des BF au plus vite.

En effet, la Commune ne peut préempter pour un projet qui ne sera pas accepté. De plus, une réflexion est également nécessaire, vu l'importance des travaux à réaliser.

2-Aménagement et extension caserne des sapeur-pompier.

M. FOUGERON, architecte à Rochechouart, mandaté pour le projet de faisabilité d'aménagement et d'extension de la caserne actuelle des sapeur-pompier, expose à l'assemblée les plans du projet, en présence de M. André SOURY, chef de corps.

L'exposé n'a soulevé aucune remarque de l'intéressé si ce n'est le parking réduit, sans véritable solution compte-tenu du site. M. BLOND demande à M. FOUGERON de chiffrer le projet.

Suite aux remarques de certains élus, reconnaissant qu'il est dommage de réaliser ces travaux en lieu et place de l'actuelle caserne, limitée dans l'espace, M. BLOND réexplique les raisons du blocage de construction d'une nouvelle caserne (refus de certaines communes d'assumer leur cote-part. Le SDIS quant à lui, ne peut accepter n'importe quel terrain, proposé par la Commune (ex : il a refusé les terrains route d'Oradour. Cependant, la caserne n'étant plus aux normes requises, le Maire se sent dans l'obligation d'assurer au service incendie un bâtiment décent et plus fonctionnel.

3-Problème revêtement place Léon Litaud.

Eurovia n'a toujours pas donné de solutions pertinentes pour remédier aux désordres constatés, bien qu'elle ait respecté le protocole de mise en œuvre du produit. Mme GABETTE, CEE, est mandatée pour poursuivre l'entreprise afin de trouver une solution.

Il faut contacter Maître PAULIAT-DEFAYE pour avis.

Note : devis Eurovia pour pavage sur secteur dégradé : 50000€

4- Consultation pour rénovation du court de tennis.

L'ensemble des devis n'étant pas reçu, la décision est reportée.

5- Tarifs camping.

Les tarifs à compter du 11 juin 2007 sont modifiés ainsi :

- **camping-cars : 6€** la nuitée (branchement électrique non payant)

- **campeurs : 2€** par tente et par jour.

6- Révision PLU.

L'accord est donné pour le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme

7- Création d'un lotissement.

L'Assemblée donne son accord à la création du nouveau lotissement, dénommé « Lotissement de Maison neuve », suite au projet présenté par le Cabinet BRISSET VEYRIER MESURES de Limoges, lors de la réunion du 12 mars 2007. Le Conseil Municipal décide la création d'un budget annexe qui comprendra toutes les opérations d'aménagement du terrain.

Note : M. BLOND demande de relancer ACCES IMMOBILIER (M. MIRANDA) pour qu'il présente son projet, situé à côté du futur lotissement.

8- Taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le Maire rappelle la loi du 21/12/2006 qui prévoit la possibilité d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants, ceci en partie pour obliger les propriétaires à louer et à entretenir leurs biens. Le Conseil Municipal donne son accord. Cette règle s'appliquera à compter du 01.01.2008.

9- Transfert du dossier « Eoliennes » à la CCVG.

Le Maire explique que le dossier de l'étude de faisabilité d'installation d'éoliennes va être transféré au niveau des Communautés de Communes, qui en ont la compétence.

Il indique que le projet préparé par la Société ENCIS WIND est jugé favorable à 60% pour les critères qui seront pris en compte lors de son examen par M. Le Préfet

Une réunion publique d'information se tiendra le 6 juillet 2007 à 20h30 à la salle des fêtes à St-Laurent sur gorre.

10- Dossier Stephen (ancienne maison MOREAU).

Le Maire indique que M. STEPHEN a été contacté pour l'achat de la maison lui appartenant dans le bourg et propose de la vendre pour la somme de 60 000€. Le montant est jugé trop élevé.

Note : Vente aux enchères de la propriété LE TELLIER au Colombier, dont la mise à prix est de 10000€. M. BLOND propose de se faire représenter par Maître PAULIAT-DEFAYE.

11- Expropriation bâtiment de M.Féréol.

Procédure en cours. Le projet pour justifier la demande est la création d'un gîte d'étapes.

12- Affaires diverses.

Les affaires diverses évoquées :

- début des travaux d'effacement de réseaux Ave Pasteur le 2 juillet 2007 jusqu'en novembre,
- vérifier l'état des trottoirs au lotissement du Bois du Breuil II, Rue des Charmilles,
- refaire les fossés sur le CR Bayerie/La Côte et à la Roussille, chez M. Chalard,
- cours de yoga, 1j/semaine à la salle des fêtes, mêmes conditions que pour le judo,
- convocation au tribunal par Mme AM Vignaud. Pas d'explications.
- Urgence de poser les glissières au plan d'eau.

Fin de séance à 23H.